



AFFICHAGE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 483-2022

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, que :

Le règlement numéro 483-2022 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2022 a été adopté le 18 janvier 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 24^e jour de janvier deux mille vingt-deux.

Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière